

la colline. J'ai vu un homme qui, à ma connaissance, avait passé neuf ou dix ans dans le Nord canadien. Je l'ai vu qui dirigeait les gens, leur disant où se placer. Est-ce là tout ce que la Gendarmerie a à offrir à un homme qui a passé les meilleures années de sa vie dans le Nord? Faut-il qu'on l'amène ici pour diriger la circulation? Pour sûr, il existe d'autres occupations qui pourraient être confiées à un homme qui a cette expérience du Nord. La Gendarmerie doit certainement avoir de jeunes recrues qui pourraient faire les cent pas en avant de cet immeuble, comme attraction pour les touristes, ou qui pourraient s'occuper de distribuer les contraventions ici et là. Par votre intermédiaire, monsieur le ministre, j'invite le commissaire à examiner cette question des mutations du personnel qui revient du Nord canadien et qui essaie de s'établir dans cette prétendue civilisation dont nous jouissons ici.

Je voudrais aborder un autre sujet. Il est rumeur depuis un an et demi que les membres de la Gendarmerie royale vont être relégués à leurs bureaux dans le Nord canadien. Je crois comprendre que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales songe à poster dans les petites collectivités isolées du Nord des fonctionnaires chargés d'assumer les fonctions actuellement dévolues à la Gendarmerie. Cela paraît très bien, sauf que, dans bien de ces endroits, les membres de la Gendarmerie n'auraient rien à faire s'ils ne faisaient pas avec leurs attelages de chiens la patrouille de la région, les cabanes de trappeurs ou ces derniers dans les concessions de piégeage. Leur moral en souffrirait à tel point, je crois, qu'il vaudrait tout aussi bien les retirer complètement du Nord canadien. Pourquoi poster dans ces collectivités des gendarmes qui n'ont autre chose à faire qu'à écrire à la machine?

Qu'on rétablisse les patrouilles avec les chiens dans ces régions isolées. Dans bien de ces endroits la seule présence d'un membre de la Gendarmerie suffit à assurer la stabilité. Dans ma propre circonscription, j'ai demandé à maintes reprises aux indigènes et à d'autres membres de ces collectivités au cours des dernières années ce qu'ils pensaient du travail accompli autrefois par la Gendarmerie royale dans le domaine de la chasse et de la forêt. Bien entendu, une grande partie de notre pays maintenant n'a plus aucune forêt, mais nous avons des agents forestiers qui circulent dans tout le pays pour s'occuper de nos forêts. Cependant la réponse que j'ai reçue immanquablement c'était que la Gendarmerie faisait un bien meilleur travail que celui qui a été réalisé depuis que le ministère du Nord canadien n'empiète sur ses attributions.

[M. Hardie.]

J'ai eu l'occasion, l'an dernier, de demander aux indigènes de Fort-Good-Hope quel était le meilleur fonctionnaire qui ait passé quelque temps dans cette collectivité, qui ait accompli des choses par un intérêt sincère à l'égard des gens de l'endroit, de leur logement, des résultats de la chasse dans les concessions de piégeage et de leur situation du point de vue social et économique. On m'a toujours répondu que c'était un certain gendarme qui y avait été posté quelques années auparavant; j'ai oublié son nom. De toutes manières, voilà ce que les gens pensaient.

A mon avis, on devrait dire au comité coordonnateur qui s'occupe du Nord canadien que le chevauchement des services dans le Nord n'a pas sa raison d'être. Le gouvernement devrait accepter ce fait. Il est déjà dans la dèche en ne défrayant que ce qu'il a à défrayer. Pourquoi ce chevauchement de services dans des endroits comme Fort-Good-Hope, Snowdrift, Résolution, Fort-Providence et ailleurs? Donnons au gendarme quelque chose à faire. Chargeons-le de vérifier les concessions de piégeage, de faire appliquer les lois relatives à la chasse et d'accomplir les tâches pour lesquelles il a été formé.

Tout membre de la Gendarmerie qui arrive dans ce district peut aller à Fort-Smith et, en collaboration avec le service de la faune et des forêts du ministère du Nord canadien, suivre un cours d'une ou de deux semaines; par la suite, une fois par année, il est invité à revenir discuter ces questions avec les fonctionnaires du ministère. Assigner un spécialiste en sylviculture ou un garde-chasse dans cette région où un membre de la Gendarmerie est déjà sur les lieux et peut s'occuper de ces choses-là, ça coûte cher. Il faut payer le traitement de la personne ainsi assignée, ainsi que ses frais de déplacement à partir d'Ottawa. Il faut lui aménager un logement, lequel peut coûter de \$25,000 à \$30,000 au moins. Il faut entretenir l'établissement et refaire le plein de pétrole; il faut fournir l'électricité. Pourquoi multiplier les efforts, surtout quand nous ne sommes pas riches au point de pouvoir gaspiller en embauchant des gens pour assumer des fonctions qui laisseraient les autres inactifs.

J'ai entendu dire que ce comité de coordination songe à suggérer au détachement de la Gendarmerie de ma circonscription d'agrandir son établissement de Fort-Smith. On fournira plusieurs avions au détachement de Fort-Smith et l'on y amènera tous les agents qui sont à Snowdrift ou ailleurs dans les endroits isolés; il va sans dire qu'on laissera des agents à des endroits comme Yellowknife et Hay River, où la population est assez nombreuse, mais les autres seront placés à Fort-Smith.